



# Archives nationales du Canada

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 1998

Canada

## **Présentation amélioré des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/48-1998

ISBN 0-660-60713-1



## Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
L'Esplanade Laurier  
Ottawa (Ontario) Canada  
K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-7042  
Télécopieur : (613) 957-7044

# **Archives nationales du Canada**

## **Rapport sur le rendement**

**Pour la période se terminant  
le 31 mars 1998**

---

Ministre du Patrimoine canadien

# Table des matières

<b>Tableau des engagements liés aux réalisations clés</b>	5
<hr/>	
<b>Messages</b>	
<hr/>	
Message de la ministre du Patrimoine canadien	7
Message de l'Archiviste national	9
<hr/>	
<b>Aperçu du département</b>	
<hr/>	
Mandat, mission et vision	10
Environnement opérationnel	11
Priorités stratégiques	13
Organisation du Département	14
<hr/>	
<b>Réalisations du département</b>	
<hr/>	
Attentes en matière de rendement	16
Réalisations par secteur d'activité	17
Acquisition et gestion des fonds d'archives	17
Gestion de l'information gouvernementale	19
Services, sensibilisation et appui	23
Services généraux	28
Principales activités d'examen, de vérification et d'évaluation	30
<hr/>	
<b>Rendement financier</b>	
<hr/>	
Vue d'ensemble du rendement financier	32
Tableaux	
1. Besoins financiers par autorisation	34
2. Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité	35
3. Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité, 1995-1996 à 1997-1998	36
4. Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure	36
5. Comparaison des dépenses prévues de 1997-1998 et des autorisations totales aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité	37
6. Recettes à valoir sur le crédit	38
7. Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité	38
8. Paiements législatifs par secteur d'activité	38
9. Paiements de transfert par secteur d'activité	39
10. Dépenses en immobilisations par secteur d'activité	39
11. Projets d'immobilisation par secteur d'activité	40
12. État des grands projets de l'État	40
13. Prêts, investissements et avances par secteur d'activité	40
14. Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable	40
15. Passif éventuel	41
<hr/>	
<b>Autres renseignements</b>	
<hr/>	
Personnes ressources pour obtenir d'autres renseignements	42
Personnes ressources pour les secteurs d'activité	42
Lois appliquées	43
Liste des rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels	43

## Archives nationales du Canada

### Tableau des engagements liés aux réalisations clés

Fournir aux Canadiens	Activités liées	Réalizations aux pages
L'acquisition et la gestion d'archives reflétant l'expérience canadienne	<input type="checkbox"/> l'acquisition des fonds d'archives dans les catégories clés	17
	<input type="checkbox"/> la description normalisée des documents d'archives	18
	<input type="checkbox"/> une approche de conservation préventive	19
La préservation de la mémoire institutionnelle du gouvernement du Canada en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux	<input type="checkbox"/> la disposition des documents des institutions gouvernementales incluant celles qui ont été abolies ou ont fait l'objet de compressions	19
	<input type="checkbox"/> les normes de gestion des documents gouvernementaux	21
	<input type="checkbox"/> l'utilisation optimale de l'espace alloué aux opérations des centres fédéraux de documents	21
La sensibilisation au patrimoine archivistique canadien et accès à celui-ci; l'assistance aux milieux archivistiques	<input type="checkbox"/> la prestation de services efficaces aux Canadiens grâce à la technologie de l'information et à des initiatives de services de qualité	23
	<input type="checkbox"/> la sensibilisation des Canadiens à l'égard de leur patrimoine archivistique grâce à la diffusion d'informations concernant les Archives nationales et leurs fonds	25
	<input type="checkbox"/> la participation aux organisations archivistiques nationales et internationales	26
L'administration efficiente des programmes des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale, la gestion efficace de l'information et l'obtention d'installations appropriées	<input type="checkbox"/> les frais d'administration réduits	30
	<input type="checkbox"/> l'utilisation accrue des sources d'information et de la technologie de l'information	29
	<input type="checkbox"/> la mise en œuvre d'une stratégie à long terme en matière d'installations	28

# Message de la ministre du Patrimoine canadien

## Le portefeuille du Patrimoine canadien

### *Bâtir un Canada fier et fort de son patrimoine*

Le principal objectif des Archives nationales consiste à préserver la mémoire collective de la nation et du gouvernement et contribuer à la protection des droits ainsi qu'au renforcement de l'identité nationale.

Le portefeuille du Patrimoine canadien a été constitué en juin 1993 pour regrouper les politiques et les programmes nationaux qui assurent le maintien de la culture canadienne et qui font la promotion de l'identité canadienne.

Dans l'exercice de leur mandat, les Archives nationales jouent un rôle important dans la poursuite de l'objectif du portefeuille, soit bâtir un Canada fier et fort de son patrimoine. Travaillant ensemble pour les Canadiens et les Canadiennes, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État qui composent le portefeuille contribuent globalement à la croissance et au développement de la vie culturelle du pays, à la promotion d'une société plus juste et plus équitable, ainsi qu'au maintien de la dualité linguistique et du caractère multiculturel du pays et à la sauvegarde des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et du patrimoine du Canada.

À titre de ministre responsable du portefeuille du Patrimoine canadien, j'ai le plaisir de déposer ce rapport sur les réalisations des Archives nationales du Canada: leur action remarquable nous inspire dans nos efforts pour bâtir une présence et une communauté canadiennes dynamiques et prospères.

Sheila Copps  
Ministre du Patrimoine canadien

## Les composantes du portefeuille du Patrimoine canadien

Le portefeuille du Patrimoine canadien comprend les composantes suivantes :

- le **ministère du Patrimoine canadien**, chargé de la politique de radiodiffusion, des industries culturelles, de la politique des arts, du patrimoine, de l'identité canadienne, du multiculturalisme, des langues officielles, du sport, des parcs et lieux historiques nationaux, de l'Institut canadien de conservation, du Réseau canadien d'information sur le patrimoine, de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels et de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- **six organismes ministériels** : Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (un organisme de réglementation indépendant), les Archives nationales du Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale du Canada et Condition féminine Canada.
- **dix sociétés d'État** : le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm Canada), le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, la Fondation canadienne des relations raciales, le Musée des beaux-arts du Canada, le Centre national des Arts, la Commission de la Capitale nationale et le Musée national des sciences et de la technologie.

En outre, la Commission de la fonction publique rend compte au Parlement par l'intermédiaire de la ministre du Patrimoine canadien.



# Message de l'Archiviste national

En 1997-1998, les Archives nationales du Canada ont célébré leur 125<sup>e</sup> anniversaire. Moment mémorable, cet anniversaire a permis à l'institution de mesurer l'évolution qu'elle a connue depuis sa fondation en 1872. Initialement constituées de « trois pièces vides », selon la description du premier archiviste du Dominion, Douglas Brymner, les Archives nationales sont devenues une institution culturelle importante, reconnue mondialement pour son leadership en matière archivistique. Pendant 125 ans, les Archives nationales ont aidé les citoyens et citoyennes à documenter leur passé, à protéger leurs droits collectifs et individuels et à servir la démocratie. L'institution n'est pas peu fière de ces réalisations qui, soulignons-le, n'auraient pas été possibles sans l'expertise et le dévouement constant de son personnel.

Coïncidant avec les célébrations du 125<sup>e</sup> anniversaire, l'ouverture, en juin 1997, du Centre de préservation de Gatineau s'est également avérée un événement marquant dans l'histoire des Archives nationales. Échelonnées sur plusieurs jours, les cérémonies d'ouverture ont constitué une occasion magnifique de faire connaître aux Canadiens et Canadiennes le rôle vital que joue l'institution dans la constitution et la préservation de leur mémoire collective.

Année de réjouissances, 1997-1998 a aussi été productive au chapitre du travail. Conformément à leurs orientations stratégiques, les Archives nationales ont déployé des efforts considérables pour améliorer la qualité de leurs services. Ainsi, elles ont poursuivi l'harmonisation de leurs pratiques de classement et de description des documents d'archives de façon à faciliter l'accès des citoyens et citoyennes à un patrimoine documentaire d'une richesse inestimable. À l'aide des technologies de l'information, les Archives nationales ont considérablement élargi les services qu'elles offrent à l'extérieur de la Région de la capitale nationale, notamment grâce à l'ajout d'un nouveau point d'accès décentralisé dans l'Ouest canadien et à l'amélioration constante de leur site Internet.

Si l'année 1997-1998 a été couronnée de succès, l'institution a néanmoins été confrontée à d'importants défis. Par exemple, la restructuration massive de l'appareil d'État a largement compliqué le rôle des Archives nationales dans le domaine de la gestion de l'information gouvernementale. De plus, l'acquisition, la préservation et l'accès aux documents électroniques posent des défis nouveaux, tout comme la préparation de nos systèmes en vue du passage à l'an 2000.

J'espère que le présent rapport vous permettra de mieux connaître les principales réalisations des Archives nationales du Canada.

Lee McDonald  
Archiviste national par intérim

# Aperçu du département

## Mandat, mission et vision

**P**eu après la proclamation de la Confédération, les parlementaires ont constitué un dépôt d'archives au sein du gouvernement fédéral parce qu'ils estimaient important de préserver le patrimoine documentaire de la nation pour les générations à venir. Ces toutes nouvelles archives canadiennes ont acquis et conservé des documents publics et privés, sur des supports très variés, notamment des photographies, de l'art documentaire et des textes, ce qui en faisait une institution culturelle unique pour l'époque.

Fortes de cette tradition vieille de plus de 125 ans, les Archives nationales du Canada continuent d'acquérir, de préserver et de rendre accessibles des documents uniques à valeur archivistique. Les documents sont utilisés à de multiples fins, parmi lesquelles se trouvent la protection des droits, la recherche du patrimoine familial, la création de livres, de films et d'autres produits culturels afin de faire connaître le Canada aux Canadiens et au monde entier.

L'énoncé de notre mission et de notre vision illustre à merveille les objectifs fondamentaux des Archives nationales:

Notre *mission* est de préserver la mémoire collective de la nation et du gouvernement du Canada, de collaborer à la protection des droits et de contribuer à l'enrichissement du sentiment d'identité nationale.

Notre *vision* est de rendre la mémoire documentaire de la nation accessible à tous les Canadiens pour leur usage, leur agrément et leur bien-être.

La *Loi sur les Archives nationales du Canada* (1987) établit le cadre législatif de notre travail et précise le rôle de l'institution, au sein du gouvernement fédéral et de la société canadienne. Outre son rôle d'institution culturelle, les Archives nationales constituent une instance administrative du gouvernement fédéral. La *Loi sur les Archives nationales du Canada* confère à l'institution les quatre responsabilités essentielles suivantes, tel que le stipule notre *mandat* qui consiste à :

- ▶ conserver les documents privés et publics d'importance nationale et en favoriser l'accès;
- ▶ être le dépositaire permanent des documents des institutions fédérales et des documents ministériels;
- ▶ faciliter la gestion des documents des institutions fédérales et des documents ministériels;
- ▶ appuyer les activités archivistiques et le milieu des archives.

«Les archives, témoins des activités et des transactions des citoyens, constituent l'assise des droits des individus et des États et, partant, elles sont la pierre angulaire de la démocratie et d'une saine gestion publique. Les archives sont la mémoire d'un peuple, car elles contiennent les documents témoins de son passé.»

Bienvenue au CIA, *Conseil international des Archives*, brochure, juillet 1997, p. 4.

L'Archiviste national a les pouvoirs suivants :

- ▶ Reconnaître et préserver les documents provenant des institutions gouvernementales et des ministères qui revêtent une valeur historique ou archivistique, et autoriser la destruction des documents gouvernementaux sans valeur archivistique, après qu'on a cessé de les utiliser.
- ▶ Demander le dépôt d'un exemplaire de tout document audiovisuel.

Les Archives nationales, outre les documents provenant d'institutions fédérales, acquièrent du secteur privé des documents ayant une importance nationale. Ces documents constituent des témoins d'aspects importants de la société canadienne. Après leur acquisition, les documents publics et privés sont classés, décrits et préservés afin d'assurer leur pérennité et leur accessibilité à des fins de recherche.

## **Environnement opérationnel**

Les Archives nationales du Canada exercent leurs activités en collaboration avec d'autres institutions fédérales ayant des responsabilités liées. Elles constituent aussi l'une des nombreuses institutions formant le système canadien d'archives et font partie de la communauté archivistique internationale.

## **Position au sein du gouvernement**

Les Archives nationales du Canada sont dirigées par l'Archiviste national, que nomme le gouverneur en conseil et qui exerce, par délégation, les pouvoirs d'un sous-ministre. Elles rendent compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien.

## **Partenaires**

À l'intérieur du gouvernement canadien, les Archives nationales collaborent avec le Conseil du Trésor à la mise en œuvre d'une politique de gestion de l'information du gouvernement, en fournissant des conseils et du soutien aux organismes gouvernementaux quant à la gestion de leurs documents actifs, ainsi que des services d'entreposage peu coûteux pour les documents semi-actifs ou inactifs. Pour honorer leur rôle de soutien au développement du Système canadien d'archives, les Archives nationales subventionnent annuellement le Conseil canadien des archives (CCA). Les Archives nationales honorent aussi l'engagement qu'elles ont pris de soutenir les activités archivistiques à l'échelle internationale en faisant partie du Conseil international des archives.

## Défis

La compression du budget des Archives nationales au cours des dernières années s'est soldée en une réduction des acquisitions auprès du secteur privé, et en des délais accrus de l'évaluation systématique des archives gouvernementales.

L'Examen des programmes du gouvernement a aussi eu des incidences substantielles pour les Archives nationales. À mesure que les programmes gouvernementaux prennent fin ou que leur exploitation est confiée à des organismes non fédéraux, il incombe aux Archives nationales d'identifier et de préserver les documents à valeur archivistique qui doivent leur être confiés. Cet exercice s'ajoute aux tâches courantes d'évaluation des documents archivistiques des organismes gouvernementaux et d'autorisation quant à la disposition des documents sans valeur. Cela sans parler de la demande croissante envers les Centres fédéraux de documents visant l'entreposage de documents semi-actifs provenant d'organismes gouvernementaux aussi confrontés à des compressions budgétaires et à des réorientations de programmes.

Les technologies sont de plus en plus présentes dans le travail archivistique. Les archivistes et les conservateurs sont obligés de se mettre continuellement à jour s'ils veulent comprendre et traiter correctement les documents électroniques et les systèmes électroniques de gestion des documents. L'utilisation croissante des technologies de l'information au travail entraîne de plus en plus de demandes de conseils sur la gestion des documents électroniques actifs de la part des organismes gouvernementaux. Et, au fur et à mesure que ces documents électroniques, qui prennent des formats très disparates, sont reconnus comme ayant une valeur archivistique, le personnel des Archives nationales est tenu de posséder les connaissances et l'infrastructure technique suffisantes pour les préserver afin de permettre des recherches ultérieures.

Les Archives nationales desservent une clientèle diversifiée et éclairée. Quel que soit le but des recherches, les Archives répondent en règle générale à des personnes qui s'attendent à un accès aux archives plus rapide et plus large qu'auparavant, le plus souvent par des moyens électroniques. Les Archives nationales s'efforcent de répondre à ces demandes de la façon la plus diligente possible, mais l'entrée des données, la mise en forme et la conversion d'outils de recherche et de documents en formats électroniques sont longues et coûteuses. Cette constatation est d'autant plus vraie que les Archives nationales mettent actuellement en place des méthodes normalisées de gestion physique et de description des documents d'archives.

## Priorités stratégiques 1997–2000

Les priorités stratégiques énoncées ci-dessous visent à orienter les activités et les objectifs du ministère à l'aube de l'an 2000. Malgré les nouveaux défis qui se présentent, les Archives nationales continueront de s'appuyer sur les responsabilités principales que leur confère leur mandat.

### Mise en œuvre des initiatives axées sur les personnes

Les Archives nationales continuent de favoriser l'émergence d'une culture institutionnelle caractérisée par le travail d'équipe, l'habilitation et la responsabilisation. Les initiatives ont mis l'accent sur l'aide aux personnes touchées par l'attrition des effectifs, sur une direction plus participative, sur une reconnaissance des résultats et sur le maintien des niveaux d'expertise.

### Obtention d'installations appropriées

Les Archives nationales poursuivent leurs efforts en vue de respecter leur stratégie à long terme en matière d'installations. Cette infrastructure est nécessaire à la préservation du patrimoine archivistique et à son accessibilité ainsi qu'aux activités de soutien à la gestion de l'information du gouvernement par le biais de l'administration de centres de documents non onéreux.

### Faciliter la gestion de l'information gouvernementale

Les Archives nationales continuent de faciliter la gestion des documents gouvernementaux afin de les protéger en contexte, préservant ainsi la mémoire à court et à long terme du gouvernement, protégeant les droits des citoyens et assurant la promotion de l'identité canadienne. Cette priorité chapeaute plusieurs éléments clés, dont les partenariats axés sur l'établissement de normes et de méthodes de gestion des documents électroniques et la disposition planifiée des documents.

### Prestation des programmes et services archivistiques

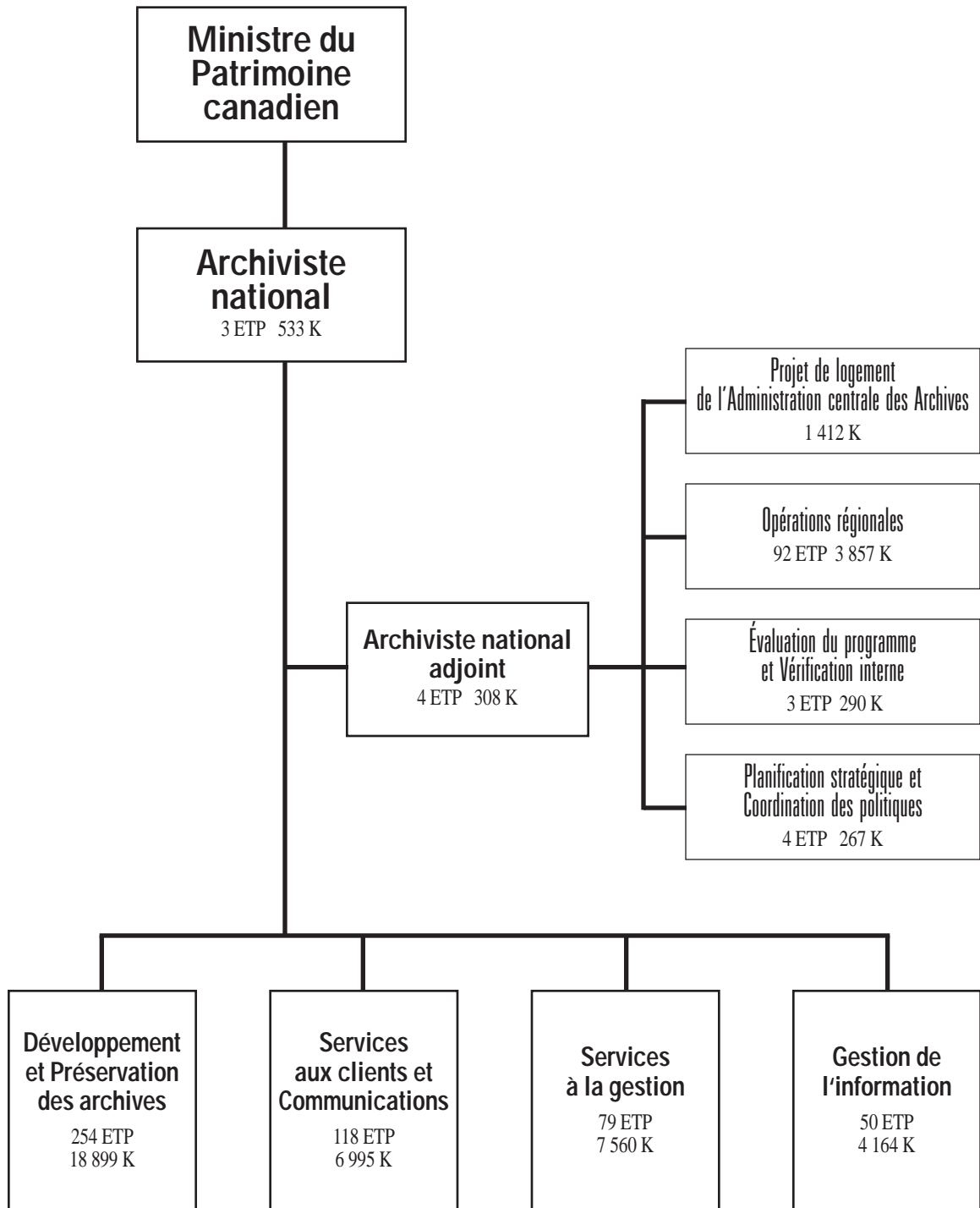
Les Archives nationales offrent à leurs utilisateurs des services de grande qualité. Dans le cadre du programme de service de qualité mis de l'avant par le gouvernement et dans un contexte de restriction des ressources, les AN continuent de satisfaire aux besoins des utilisateurs et de recourir à d'autres mécanismes en matière de prestation, à des partenariats et à des parrainages de façon à élargir l'accès à l'information archivistique.

## **Organisation du département**

### **Description des secteurs d'activité**

Les Archives nationales exploitent quatre secteurs d'activité, soit l'Acquisition et la gestion des fonds d'archives; la Gestion de l'information gouvernementale; les Services, la sensibilisation et l'appui; ainsi que les Services généraux. La partie Réalisations du département donne une brève description des secteurs d'activité, ainsi que les rapports afférents sur les résultats.

## Organigramme



607 ETP  
 44 285 Fonctionnement et capital (000 \$)  
 1 878 Subventions et contributions (000 \$)

# Réalisations du département

## Attentes en matière de rendement

Cette partie présente certaines des attentes établies avant le début de l'exercice 1997-1998 pour le département quant au rendement ou aux résultats. Les quatre attentes proposées sont directement liées à notre engagement d'offrir un service optimal aux Canadiens, selon les ressources disponibles et les aptitudes organisationnelles de notre personnel hautement qualifié et expérimenté.

Après des années de compressions, de confusion et d'incertitude, les ministères et organismes fédéraux commencent tout juste à se redéfinir et à se restructurer. L'un des moyens mis de l'avant par les Archives nationales afin de répondre aux besoins de la clientèle est de mettre l'accent sur les « initiatives axées sur les personnes ». Ainsi, l'une des attentes principales était l'émergence d'une culture institutionnelle contemporaine qui corresponde mieux aux attentes des Canadiens actuellement. Cet engagement de renouveler la structure devait être le fruit du travail d'équipe, de l'habilitation et de la responsabilisation, afin que les Archives nationales adoptent une orientation beaucoup plus ancrée dans la réalité en ce qui a trait au concept de « bien public ».

La première phase de notre engagement de se doter d'installations plus appropriées devait aboutir à l'ouverture officielle du Centre de préservation de Gatineau. Les Archives pourraient alors s'attaquer à la deuxième phase de la stratégie à long terme relative aux installations, soit la rénovation en profondeur de l'Édifice commémoratif de l'ouest. À la fin des travaux, nous pourrions offrir aux Canadiens un accès rapide et efficace au patrimoine documentaire de la nation et du gouvernement canadien. Notre principale attente à cet égard consistait à compléter la phase de conception de ce projet.

Nous nous attendions en outre à des signes évidents d'une sensibilisation et d'une visibilité accrues des Archives nationales parmi la population canadienne au cours de l'exercice 1997-1998. La visibilité générée par l'ouverture du Centre de préservation de Gatineau devait servir de tremplin pour intéresser les partenaires potentiels aux activités des Archives nationales. En outre, nous devions effectuer une enquête préliminaire sur la sensibilisation afin d'obtenir des données de base qui nous aideront à élaborer des stratégies plus efficaces pour atteindre de plus en plus de Canadiens (voir p.30).



Enfin, nous espérons améliorer la qualité de nos services au cours de l'année, en continuant de respecter notre engagement à mettre à la disposition du public des moyens d'accès électroniques de plus en plus efficaces. Pour ce faire, nous comptons développer et implanter un module d'accès public qui servirait de «guichet unique» donnant accès à toute une gamme de données et de bases de données. Nous espérons aussi que cette promesse de service amélioré aurait des incidences positives à l'intérieur de l'institution en ce qui a trait à la livraison des produits et à la prestation des services aux clients (voir p.23).

## Réalisations par secteur d'activité

### Acquisition et gestion des fonds d'archives

**Objectif : Développer et gérer les fonds de documents d'archives ayant une importance nationale.**

L'acquisition et la gestion des fonds d'archives englobent les rôles et responsabilités suivants :

- ▶ évaluer et acquérir les documents privés et publics d'importance nationale (**acquisition**);
- ▶ agir à titre de dépositaire permanent des documents des organismes et des ministères du gouvernement fédéral (**acquisition**);
- ▶ classer et décrire les documents d'archives afin d'en permettre le contrôle intellectuel et matériel aux fins de référence et d'accès (**contrôle**);
- ▶ assurer la préservation à long terme des documents d'archives (**conservation**).

### Acquisition et gestion des fonds d'archives

Dépenses prévues .....	15 865 000 \$
Autorisations totales .....	16 290 400 \$
Dépenses réelles 1997-1998 .....	17 789 595 \$*

\* Les différences entre les Autorisations totales et les Dépenses réelles sont attribuables à des réallocations que le département a effectuées pour faire face aux besoins changeants.

### *Des acquisitions privées mieux ciblées*

Si l'acquisition des documents privés et publics demeure le point de mire des Archives nationales, les compressions budgétaires des dernières années ont toutefois incité le département à cibler davantage ses acquisitions tout en continuant de documenter les multiples facettes de la société canadienne.

### ***Principales acquisitions***

En 1997-1998, les Archives nationales ont obtenu 498 acquisitions de documents textuels du gouvernement canadien, pour un total de 4 273 mètres linéaires. Ainsi, le Canadien National, le Commissariat aux langues officielles, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont versé des documents textuels. En outre, les AN ont acquis 728 bobines de microfilms contenant des fiches d'entrée d'immigrants dans les ports maritimes et les bureaux des frontières, de même que plus de 3 000 cartes de la section historique de la Défense nationale.

Les acquisitions importantes du secteur privé comprennent les documents Johnson concernant l'administration des Affaires indiennes par le Régime britannique, datant de 1762 à 1829; la collection de R.P. Smith et M.A. Smith comprenant 288 dessins d'architecture; ainsi qu'un don de la collection Don Haig, qui compte quelque 350 films cinématographiques.

Pour ce faire, les AN ont élaboré, en consultation avec le milieu canadien des archives, l'Orientation des Archives nationales en matière d'acquisition pour 1995 à l'an 2000, dont la mise en œuvre s'est poursuivie au cours de l'exercice 1997-1998. Cette stratégie exige que l'on concentre les activités d'acquisition des documents privés dans les secteurs clés de la société canadienne. Dans un souci de préserver les documents d'importance nationale, cette politique invite à une étroite collaboration entre les Archives nationales, les dépôts d'archives canadiens et les autres institutions patrimoniales et culturelles.

### ***Des documents d'archives plus facilement accessibles***

Il ne suffit pas d'acquérir les documents privés et publics d'importance nationale ; il faut également en favoriser l'accès en les décrivant de manière compréhensible. Aussi, au cours de l'exercice 1997-1998, l'institution a poursuivi l'amélioration de ses descriptions archivistiques, en les normalisant et en les incorporant au sein d'un système automatisé unique, le système MIKAN. La migration de données de ce système vers ArchiviaNet est prévue pour la prochaine année.

L'harmonisation des pratiques de description et de classement des fonds d'archives et la mise en œuvre du nouveau système automatisé ont nécessité une planification minutieuse. Ainsi, une partie importante de l'exercice 1997-1998 a été consacrée à la rédaction de procédures et à la formation du personnel. À ce chapitre, plus de 200 employés et employées ont participé aux séances de formation portant sur le système MIKAN, faisant ainsi de cette initiative une des plus importantes du genre dans l'histoire de l'institution.

### ***Mieux gérer les documents électroniques***

Comme on vient de le voir, la technologie de l'information nous offre de nouvelles possibilités de mieux servir les Canadiens et Canadiennes. Cependant, elle pose également de nouveaux défis étant donné que les documents traditionnels sont progressivement remplacés par des documents électroniques. Dépendant de logiciels rapidement obsolètes, dotés d'une durée de vie limitée, facilement altérables, les documents électroniques soulèvent des problématiques particulières pour lesquelles le monde des archives n'est pas encore adéquatement outillé. Afin de relever ce défi, les Archives nationales ont déployé des efforts en vue de mettre en œuvre un programme de documents sous forme électronique qui englobera des techniques, des normes et des pratiques nouvelles et qui nécessitera le recrutement et la formation d'archivistes possédant des compétences techniques additionnelles. Directement lié aux priorités stratégiques de l'institution, ce programme permettra aux Archives nationales de préserver et de rendre accessible aux citoyens un patrimoine documentaire présentement en péril.

### *Le déménagement au Centre de préservation de Gatineau*

Tel que prévu, l'activité de préservation a été largement marquée par le transfert au Centre de préservation de Gatineau. Doté de chambres fortes et de laboratoires hautement sophistiqués, ce Centre constitue un jalon crucial dans le développement de la préservation du patrimoine archivistique canadien. Commencé en janvier 1997, ce vaste déménagement s'est déroulé selon le calendrier prévu et a pris fin le 12 mars 1998. Au cours de l'exercice visé par le présent rapport, 719 000 contenants de documents d'archives ont été acheminés au Centre. Ce projet de longue durée a été rendu possible grâce au travail d'équipe — incluant celui des firmes de déménagement — et à l'engagement du personnel à l'endroit de la mission des Archives nationales. Depuis la fin du déménagement, l'ensemble des opérations liées à la préservation a repris son cours normal.

### *Des documents d'archives au bout des doigts*

Au cours de 1997-1998, 46 962 notices d'acquisition et 20 258 notices d'autorités ont été saisies dans le nouveau système automatisé MIKAN. Voilà autant de renseignements qui aideront les chercheurs à identifier plus facilement les documents pertinents à leur recherche.

## Gestion de l'information gouvernementale

**Objectif: Préserver le patrimoine documentaire gouvernemental à long terme pour appuyer le processus de décision et la responsabilisation de l'organisation.**

La gestion de l'information gouvernementale comporte les **rôles et responsabilités** suivants:

- ▶ assurer un contrôle sur le processus de destruction des documents dans l'ensemble du gouvernement (**contrôle de la destruction des documents**);
- ▶ favoriser et soutenir la mise en œuvre de normes et de procédures de gestion de l'information consignée par les institutions gouvernementales (**gestion de l'information consignée**);
- ▶ conseiller les institutions gouvernementales en matière de gestion de l'information consignée (**gestion de l'information consignée**);
- ▶ gérer un réseau de centres de documents dans tout le pays (**exploitation des centres de documents**).

### Gestion de l'information gouvernementale

Dépenses prévues .....	6 207 000 \$
Autorisation totales .....	6 443 044 \$
Dépenses réelles 1997-1998 .....	6 347 125 \$*

\* Les différences entre les Autorisations totales et les Dépenses réelles sont attribuables à des réallocations que le département a effectuées pour faire face aux besoins changeants.

### *Disposition des documents*

La disposition des documents comprend les deux activités suivantes : l'identification, à des fins de transfert sous le contrôle des Archives nationales, des documents d'institutions gouvernementales à valeur archivistique ou historique; l'émission d'autorisations, signées par l'Archiviste national, permettant à ces institutions de disposer de leurs documents n'ayant aucune valeur continue après leur utilisation à des fins d'exploitation.

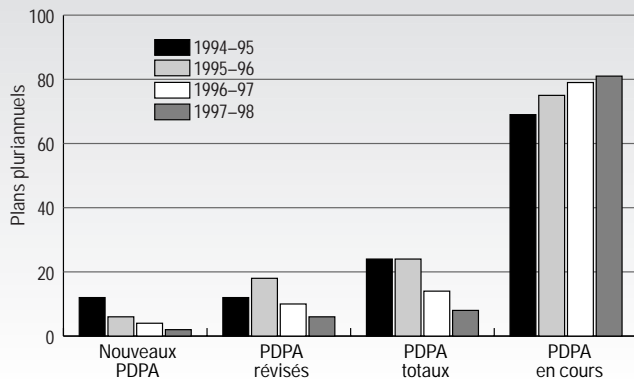
Les Archives nationales travaillent sur une base régulière avec les ministères et les organismes gouvernementaux afin d'identifier les documents archivistiques et produire des autorisations de disposition des documents. L'Examen des programmes a eu un effet marqué sur le programme de disposition des documents. En effet, quand un programme gouvernemental prend fin, est fusionné ou change de main au profit d'un organisme non gouvernemental, l'Archiviste national doit réagir rapidement pour assurer que les documents afférents sont traités en bonne et due forme. Au cours des deux dernières années, les Archives nationales ont identifié 173 institutions, organismes, commissions ou programmes qui ont été cessés, fusionnés, rationalisés ou privatisés en vertu de l'Examen des programmes. À la fin de l'année dernière, les Archives nationales avaient effectué l'examen de 130 de ces cas. Pour certains d'entre eux, l'Archiviste national a émis des autorisations de disposition de documents. Ce fut le cas, par exemple, pour la dévolution de certains programmes au secteur privé, dont la dissolution de Ports Canada et le transfert de l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent à un consortium de locataires. Cet exercice vise à protéger les documents gouvernementaux à valeur archivistique ainsi que, le cas échéant, le transfert conforme des responsabilités aux nouvelles autorités compétentes.

La satisfaction des besoins des institutions gouvernementales, confrontées aux changements imposés par l'Examen des programmes, a influé sur le programme de disposition des documents au cours de l'année dernière. Les Archives nationales ont été saisies de nombreux cas, mais le nombre d'autorisations émises par l'Archiviste national a diminué de moitié depuis 1996-1997, soit de 44 à 21. Tel qu'il était prévu dans le plan de dépenses du budget principal 1997-1998 (partie 3), les Archives nationales, en consacrant les ressources nécessaires au traitement de dossiers découlant des incidences de l'Examen des programmes sur le gouvernement canadien, avaient moins de ressources pour le programme de disposition prévu qui donnerait normalement lieu à l'émission d'autorisations de disposition de documents.

### *Résultats des plans de disposition pluriannuels*

Les plans de disposition visent à conclure avec des institutions gouvernementales des ententes relatives à la disposition des documents. La figure ci-dessous illustre le fait que, malgré les pressions exercées par l'Examen des programmes sur le travail des Archives nationales au cours des dernières années, l'engagement à collaborer avec les institutions gouvernementales pour la disposition des documents donne de plus en plus de résultats.

## Résultats des plans de disposition pluriannuels



### *Gestion des documents gouvernementaux*

L'an dernier, les Archives nationales ont créé le Bureau des documents gouvernementaux. Le Bureau fournit du soutien aux gestionnaires de l'information, notamment au Forum sur la gestion de l'information. Ce groupe, composé de spécialistes en gestion de l'information gouvernementale et de professionnels des domaines connexes, a pour mandat de cerner les problèmes relatifs à la gestion de l'information gouvernementale et de trouver des solutions. En plus de collaborer avec cette communauté à des dossiers clés, touchant notamment les méthodes uniformisées de traitement des dossiers électroniques et de gestion, le Bureau a traité au cours de la dernière année plus de 700 demandes de conseil. Le Bureau a de plus agi à titre de leader auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor pour l'élaboration d'une norme relative à la gestion des documents.

### *Exploitation des Centres de documents*

Les Centres fédéraux de documents traitent des documents sur supports variés provenant de plus de 100 ministères et organismes du pays. On trouve des Centres à Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Les Centres prennent en charge les documents de valeur continue des ministères à partir du moment où il n'est plus rentable de les garder dans leurs locaux. Les Centres entreposent et protègent les documents à peu de frais, les retirent sur demande, maintiennent séparés les documents archivistiques et les documents historiques selon les instructions de l'Archiviste national, et détruisent les documents périmés, rapidement et en toute sécurité, quand ils ne sont plus utilisés. Les Centres conservent de plus des copies de sauvegarde des documents électroniques ainsi que les documents essentiels à la poursuite des opérations gouvernementales et à la protection des droits en cas de sinistre ou d'urgence. Le Centre d'Ottawa assure la gestion des documents des anciens fonctionnaires et des anciens militaires.

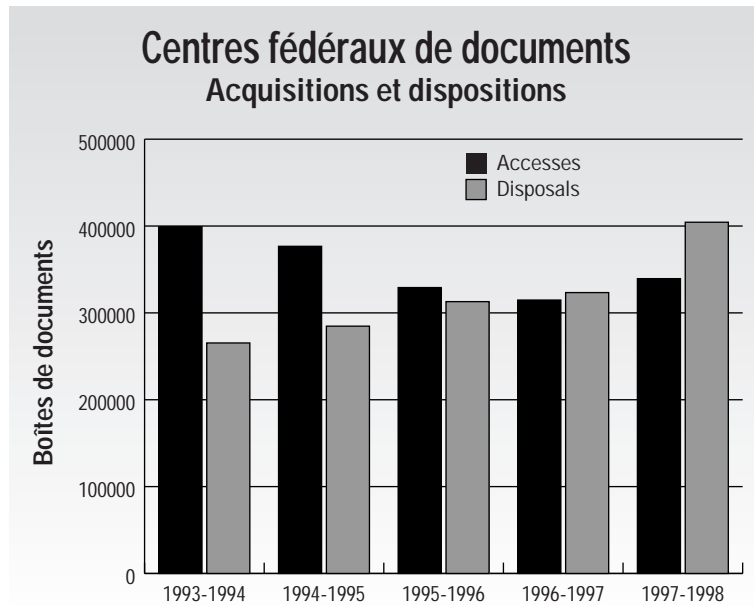
### *Un chef de file dans la gestion de l'information gouvernementale*

Le Bureau des documents gouvernementaux est un chef de file au sein du Forum de gestion de l'information, qui compte des représentants de plus de 40 ministères, bureaux et organismes. Au cours de la dernière année, le Bureau a collaboré avec le Forum au développement de son site Web. Celui-ci offre des ressources aux gestionnaires de l'information gouvernementale.

#### **Adresse du site:**

**[www.imforumgi.gc.ca](http://www.imforumgi.gc.ca)**

En 1997-1998, les Centres ont continué d'assurer l'efficacité des opérations et ont mené plus avant leur démarche visant à regrouper les opérations effectuées dans plusieurs établissements. La compression des ressources les a forcés à se concentrer sur les services de base. Comme on peut le constater dans la figure ci-dessous, le nombre croissant de dispositions a résulté d'un effort visant à appliquer les autorisations de disposition de façon plus rigoureuse et à négocier la réduction de certains délais de conservation des documents.



## Services, sensibilisation et appui

### **Objectif : Appuyer l'utilisation et le développement du patrimoine archivistique du Canada.**

Les services, sensibilisation et appui englobent les rôles et responsabilités suivants :

- ▶ faciliter l'accès aux fonds d'archives des Archives nationales (**services de référence**);
- ▶ informer les Canadiens sur les Archives nationales, sur leurs fonds d'archives et sur leurs services (**sensibilisation**);
- ▶ favoriser les activités d'archivage et la consultation des archives et appuyer les milieux canadiens des archives (**appui à la collectivité**);

### **Services, sensibilisation et appui**

Dépenses prévues .....	9 557 000 \$
Autorisations totales .....	9 785 100 \$
Dépenses réelles 1997-1998 .....	9 073 865 \$*

\* Les différences entre les Autorisations totales et les Dépenses réelles sont attribuables à des réallocations que le département a effectuées pour faire face aux besoins changeants.

### ***Le patrimoine archivistique à la portée des Canadiens et Canadiennes***

Les Archives nationales ont travaillé à l'amélioration de la qualité des services offerts au public canadien, notamment en facilitant l'accès à l'immense patrimoine documentaire dont elles ont la garde, par le biais des technologies de l'information. Le site Internet permet par exemple d'accéder à une très grande variété de services et de renseignements de base sur les Archives nationales. Il est également possible de consulter sur le site Internet, de façon instantanée, certains documents d'archives. C'est le cas, notamment, des 200 000 pages de documents d'enrôlement du Corps expéditionnaire canadien (Première Guerre mondiale) qui ont été numérisées grâce au Programme des collections numérisées du Réseau scolaire canadien d'Industrie Canada. À la fois preuves de témoignage et source de renseignements, ces documents sont d'une valeur inestimable pour la recherche généalogique, historique, sociologique ou pour tout citoyen simplement curieux de son passé. On comprend donc pourquoi le site Internet des Archives nationales est si populaire auprès des chercheurs grâce à son contenu qui augmente régulièrement. Le site a en effet enregistré près de 10 millions de visites en 1997-1998, ce qui constitue une augmentation d'environ 20% par rapport à l'année précédente.

En vue de faciliter l'accès aux documents et d'enrichir le site Internet, beaucoup d'efforts ont été consacrés à la conceptualisation, à la planification et au développement d'ArchiviaNet, l'outil de recherche en direct des Archives nationales. Cet outil de recherche automatisé permet aux chercheurs d'avoir accès à une vaste gamme de renseignements provenant de diverses bases de données et de systèmes automatisés créés par les

## Satisfaire aux besoins de nos clientèles

«Merci de m'avoir fourni de façon si diligente les documents militaires complets de mon père.»  
(Edmonton, Alberta)

«La possibilité d'avoir accès à ces documents est très importante pour tous ceux qui font la généalogie de leur famille. Continuez votre excellent travail.»  
(Rocky Mountain House, Alberta)

«Nous sommes très satisfaits de la rapidité avec laquelle vous nous avez transmis l'information, compte tenu du nombre de pages reproduites. Votre personnel nous a donné un service irréprochable. Merci.» (Victoria, Colombie-Britannique)

«Je ne peux qu'exprimer des remerciements et du respect devant la qualité des services et de l'attention offerts en tout temps par le personnel des Archives nationales ...»  
(Newcastle, Ontario)

«Quel service de qualité nous offre votre personnel!» (Abilene, Texas)

Archives nationales, y compris les descriptions d'archives du MIKAN (voir la page 18). L'accès électronique complet à ces renseignements est l'un des éléments clés qui permettra aux Archives nationales de remplir leur mandat en matière de service public. Le but visé est l'intégration d'ArchiviaNet au site Internet des Archives nationales.

Outre les services offerts sur Internet, les Archives nationales ont poursuivi le développement des points d'accès décentralisés afin de rejoindre les Canadiens et les Canadiennes au sein même de leurs communautés. Ainsi, en novembre 1997, un cinquième point d'accès a vu le jour à l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon. À l'instar des points d'accès précédents (Winnipeg, Halifax, Vancouver et Montréal), ce dernier-né confirme l'engagement des Archives nationales d'offrir des services de référence à l'extérieur de la Région de la capitale nationale.

### Les Canadiens découvrent leur patrimoine / clientèles rejointes

Réponses aux demandes	109 750
Demandes officielles en vertu des lois du AIPRP	4 983
Visites de recherche	33 540
Visites du site Web	9 845 232
Visiteurs aux expositions dans la RCN	20 000
Visiteurs à l'ouverture de l'édifice de Gatineau	12 000
Publications distribuées	211 000

Cet auditoire direct doit être multiplié par l'impact des nombreux produits, tels les manuels scolaires et les émissions de télévision et de radio, créés à partir des archives.

### Une excellente prestation de services

Depuis 1983, les documents gouvernementaux versés aux Archives nationales du Canada sont assujettis aux lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Avant d'être communiqués au public, les documents gouvernementaux doivent donc être examinés. Les Archives nationales font constamment partie de la liste des organismes qui reçoivent le plus de demandes de renseignements officielles en vertu de ces lois. L'année dernière, les Archives nationales ont répondu à quelque cinq mille demandes provenant d'anciens combattants, de membres du public, d'universités, de médias et de groupes autochtones, qui désiraient tous avoir accès aux documents des AN en vertu des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.



Les Archives nationales mettent aussi à la disposition du public le plus de renseignements possibles aux fins de recherche par l'entremise d'un processus d'accès non officiel. Plus de 1,6 million de pages de documents gouvernementaux à diffusion restreinte ont ainsi été examinées en réponse à des demandes de recherche. De plus, une approche planifiée d'examen systématique d'importants blocs de documents gouvernementaux a été mise en place afin de rendre les renseignements accessibles au public aux fins de recherche. L'année dernière, plus de 3 millions de pages de documents gouvernementaux ont été rendues publiques à la suite des examens par bloc.

#### *Accès officiel aux documents gouvernementaux à diffusion restreinte*

- ▶ D'avril 1997 à mars 1998, les Archives nationales se sont classées au deuxième rang des organismes gouvernementaux quant au nombre de demandes officielles d'accès à l'information reçues et au cinquième rang quant au nombre de demandes officielles relatives à la protection des renseignements personnels reçues.
- ▶ Plus de 870 000 pages de documents gouvernementaux ont été examinées en réponse à des demandes officielles.
- ▶ 72 % des demandes d'accès à l'information et 78 % des demandes relatives à la protection des renseignements personnels ont été traitées dans un délai de 30 jours (par rapport à une moyenne de 50 % pour l'ensemble des institutions gouvernementales à propos des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels).
- ▶ En 1997-1998, les commissaires à l'information et à la protection de la vie privée ont répondu à 36 plaintes (30 plaintes reçues en 1997-1998; 6 plaintes reportées de l'année précédente), et 9 de ces plaintes étaient bien fondées ou bien fondées et réglées.

#### *Une visibilité accrue auprès du grand public*

Depuis quelques années, l'institution tente de sensibiliser davantage les Canadiens et Canadiennes à la valeur des archives. L'année 1997-1998 a permis aux Archives nationales de gagner du terrain à ce chapitre. Moment capital dans l'histoire de l'institution, l'ouverture officielle, en juin 1997, du Centre de préservation de Gatineau a effectivement suscité un vif intérêt au sein du grand public. Ainsi, plus de 12 000 personnes ont pris part aux diverses activités d'ouverture, dont des « portes ouvertes » de deux jours. Hautement impressionnés, les visiteurs ne tarissaient pas d'éloges non seulement à l'endroit de cet édifice avant-gardiste, à la fine pointe de la technologie en matière de préservation, mais également à l'endroit des trésors nationaux qui y sont préservés. D'ailleurs, l'intérêt du public pour les Archives nationales, en général, et le Centre, en particulier, s'est prolongé bien au-delà des activités d'ouverture. Un programme permanent pour les visiteurs a été mis sur pied pour répondre à la demande de visites de groupes au Centre de préservation de Gatineau et à l'administration centrale des Archives nationales. Grâce à ce programme, 1 600 personnes ont visité le Centre en 1997-1998.

## **Le Centre de préservation de Gatineau : un édifice des plus impressionnants**

«Excellente idée de nous montrer à quoi servent nos impôts. Super! Assemblage architectural osé. Une belle réussite.»

«Très belle réalisation — sommes fiers d'être Canadiens!»

«Très impressionnant — un bon investissement.»

«Merci d'avoir ouvert vos portes à tous les Canadiens. L'architecture ouverte de l'édifice et votre invitation à tous illustrent à merveille le type de société que nous souhaitons bâtir.»

«Très impressionné par l'édifice et la collection. J'ai été très impressionné par l'ampleur de la collection des Archives. Il faut faire plus de publicité!»

«Un trésor national, tant pour la forme que pour le contenu.»

Outre l'ouverture du Centre de préservation de Gatineau, les expositions présentées par les Archives nationales ont accueilli plus de 20 000 visiteurs. Parmi celles-ci, il faut noter l'exposition à long terme *Trésors de la mémoire*, ouverte au public le 14 mai 1997, et reflétant les multiples facettes de la vie au Canada, depuis la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui. Voilà une belle façon pour les Canadiens et Canadiennes d'apprendre leur histoire, de connaître leurs racines.

Dans le contexte actuel de diminution des ressources, la réalisation de telles activités ne serait possible sans l'appui financier de parrains et de commanditaires. Aussi, les Archives nationales ne sauraient-elles passer sous silence l'immense contribution des personnes et organisations suivantes: MOVIEPIX, Fondation Geoffrey H. Wood, Sun Life, M. Len Blum, Les Ami(e)s des Archives nationales du Canada, Avenor Inc. (maintenant Bowater), la Compagnie Ford Motor, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Industrie Canada et le ministère du Patrimoine canadien. Grâce à ce soutien, les Archives nationales ont rejoint un nombre sans précédent de Canadiens et de Canadiennes, désormais plus conscients de l'importance des archives dans la constitution de leur mémoire collective.

### *Appui à la communauté archivistique*

Dans le cadre de leur mandat, les Archives nationales aident et appuient un réseau d'institutions archivistiques partout au Canada par le biais des subventions et des contributions financières au Conseil canadien des archives (CCA). Ce financement, géré de façon indépendante par le CCA, est octroyé aux institutions archivistiques de toutes les régions en appui à divers programmes visant notamment à réduire les retards en matière de description des documents d'archives, à assurer la conservation des documents et à former des archivistes professionnels. Fondamentalement, ce financement permet aux Canadiens et Canadiennes de développer une meilleure compréhension de leur passé.

Au cours de la période touchée par le présent rapport, la subvention de fonctionnement accordée au CCA a été maintenue à 600 000 \$, mais les subventions et contributions octroyées au milieu des archives ont été réduites de 6%, proportionnellement aux réductions du budget des Archives nationales.

Tel que prévu, la participation des Archives nationales au sein de la communauté archivistique internationale a diminué, maintenant qu'a pris fin le mandat de l'Archiviste national à titre de président du Conseil international des archives (CIA). Le personnel a tout de même continué à exercer un leadership au sein des divers comités du CIA, tels que le Comité sur la technologie de l'information et le Comité sur les documents électroniques et autres documents courants. Par ailleurs, l'institution a continué de jouer un rôle important au sein de la Conférence internationale de la table ronde sur les archives, forum intellectuel par excellence pour les leaders de la communauté archivistique internationale.

***Trésors de la mémoire :*  
une exposition hautement  
appréciée du public**

«Très, très bon — on est contents  
d'habiter ce pays. Je veux en  
apprendre plus.» (Colombie-  
Britannique)

«Plus de gens pourront voir à  
quel point les archives sont inté-  
ressantes et pertinentes, et combien  
il est avantageux de les rendre  
accessibles à tous.» (Ontario)

«Important! Nécessaire!»  
(Montréal, Québec)

«Les Archives nationales consti-  
tuent à toutes fins utiles la seule  
institution publique canadienne  
permettant aux Canadiens de  
connaître leur histoire.»  
(Ottawa, Ontario)

«Extraordinaire! J'ai adoré mon  
expérience, une occasion en or  
de s'imprégner de l'histoire du  
Canada.» (Calgary, Alberta)

## Services généraux

**Objectif : Assurer le soutien administratif des programmes opérationnels des Archives nationales du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada.**

Les services généraux englobent les rôles et responsabilités suivants :

- ▶ guider les gestionnaires des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale sur l'utilisation efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles ainsi que des installations (**gestion des ressources**);
- ▶ assurer le soutien administratif et technique du système interne de documents, des plans d'information et des systèmes automatisés des AN (**gestion de l'information**);
- ▶ élaboration des directives et normes internes, de la planification stratégique des programmes, de l'évaluation de ceux-ci; vérification interne et secrétariat général (**soutien exécutif**).

### Services généraux

Dépenses prévues .....	14 534 000 \$
Autorisations totales .....	16 802 618 \$
Dépenses réelles 1997-1998 .....	15 534 608 \$*

\* Les différences entre les Autorisations totales et les Dépenses réelles sont attribuables à des réallocations que le département a effectuées pour faire face aux besoins changeants.

### *Installations adéquates*

La première phase de notre engagement de se doter d'installations plus appropriées a abouti lors de l'ouverture officielle du Centre de préservation de Gatineau. Les Archives s'attaqueront maintenant à la deuxième phase de la stratégie à long terme relative aux installations, soit la rénovation en profondeur de l'Édifice commémoratif de l'ouest. L'objectif du projet est de fournir de nouvelles installations au public, ainsi qu'au personnel des services archivistiques et administratifs des AN. La rénovation de cet édifice historique, situé dans le centre-ville d'Ottawa, un projet du millénaire des Archives nationales, nous permettra de revitaliser cette «porte d'entrée» sur le boulevard de la Confédération.

Durant l'exercice 1997-1998, le projet a progressé de façon substantielle. Le design a été homologué en décembre 1997, et la conception terminée au mois de mars dernier. On prépare actuellement l'approbation définitive du projet, en vue de la soumettre au Conseil du Trésor en octobre 1998.

L'entreposage sûr et la préservation des documents archivistiques sur support nitrate constituent aussi des priorités, car les installations actuelles atteindront sous peu leur limite. De plus, on doit disposer bientôt du site de la Base des Forces canadiennes Ottawa Nord, où elles sont présentement érigées. On élabore actuellement des plans en vue de la construction de

chambres fortes pour l'entreposage des documents sur film nitré. Les Archives nationales, de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ont mené une analyse d'investissement au cours de l'exercice; l'échéance du projet reste à déterminer.

### *Gestion de l'information*

Les technologies de l'information ont permis d'augmenter l'efficacité et de réduire les coûts des services d'administration, grâce à l'implantation d'un nouveau système financier automatisé, d'un système d'information sur les ressources humaines et d'un système de mesure du rendement.

La gestion de l'information a aussi été au centre de deux priorités stratégiques des AN, soit la mise en œuvre d'un programme intégré de documents électroniques et la prestation de services de qualité. Les plans pour l'exercice 1997-1998 mettaient l'accent sur l'infrastructure liée au transfert, à la conversion, à l'accessibilité et à l'entreposage de documents électroniques gouvernementaux et privés, sur les conseils techniques relatifs au transfert de documents, ainsi qu'à la mise en place de services experts en archivistique pour le traitement des documents électroniques. En outre, les AN assurent le soutien matériel et logiciel pour le contrôle des fonds d'archives et l'amélioration de l'accessibilité à ces derniers sur place, aux points d'accès décentralisé et dans Internet.

### *Préparation au passage à l'an 2000*

Les Archives nationales travaillent actuellement à adapter leurs systèmes, leurs logiciels et le matériel en vue du passage à l'an 2000. Avec l'appui du Bureau de projet en vue de l'an 2000 du Secrétariat du Conseil du Trésor, un coordonnateur départemental et des membres du personnel sont chargés de l'ensemble des activités liées au passage à l'an 2000.

L'essai de systèmes d'administration conjoints pour le soutien des fonctions de gestion des ressources humaines et financières est prévu pour 1998-1999. Toutes les autres composantes des technologies de l'information et des divers systèmes ont été établies et évaluées en vue de leur adaptation à l'an 2000 lors de l'exercice 1997-1998. Le cas échéant, les mesures correctives nécessaires ont été établies, planifiées, financées et mises en œuvre.

Actuellement, un projet de remplacement d'un système d'application non conforme est en cours; la mise à niveau de composantes matérielles et logicielles non conformes (LAN, bureautique) sera effectuée au cours de l'exercice 1999-2000. Nous pouvons assurer à l'heure actuelle que nous serons en mesure de régler tous les problèmes d'adaptation de nos systèmes internes à l'an 2000, et que les risques sont minimes.

### *Vers un renouveau organisationnel*

Fidèles à leurs priorités stratégiques, les Archives nationales ont mis de l'avant d'importantes initiatives axées sur le personnel. D'ailleurs, les événements entourant le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'institution ont constitué une occasion rêvée pour souligner la remarquable compétence de notre personnel, que ce soit dans les célébrations organisées par les centres fédéraux de documents, les primes du 125<sup>e</sup> soulignant la qualité du travail individuel et collectif et les œuvres d'art réalisées pendant les temps de loisirs et si bien montrées dans l'exposition *Après le travail*.

Par ailleurs, les Archives nationales ont poursuivi la mise en œuvre de l'initiative « renouvellement et développement organisationnels ». Cette dernière vise deux objectifs principaux : préparer la « Relève » au sein de l'institution et intégrer les principes de l'« organisation intelligente » à la planification des activités et à la conduite des opérations quotidiennes du département. Afin de mieux faire comprendre ces principes, tous les gestionnaires et superviseurs ont suivi une série d'ateliers et des séances d'information ont été données à l'ensemble du personnel. On espère ainsi établir un environnement de travail basé sur le travail d'équipe.

### **Principales activités d'examen, de vérification et d'évaluation**

Au cours de la dernière année, les Archives nationales ont donné une nouvelle orientation au plan de vérification et d'évaluation. Jusqu'à tout récemment, les activités visaient surtout à soutenir le processus de renouvellement de la gestion. Dorénavant, la Vérification et Évaluation se consacrera surtout à des activités d'étude et de révision appuyant et orientant les priorités stratégiques de l'institution, par secteur d'activité. Pour la période visée par le présent rapport, plusieurs études ont été mises en branle dans le cadre du Plan, et deux sont achevées, soit une étude des services, de la sensibilisation et de l'appui, et une autre liée aux services internes.

### **Enquête sur la sensibilisation**

En raison de la diminution des ressources allouées aux programmes publics, les Archives nationales ont jugé essentiel de rationaliser l'utilisation des fonds d'exploitation. Par conséquent, les Archives nationales ont parrainé en août 1997 une enquête téléphonique nationale sur la connaissance et l'utilisation de l'institution par le public. Globalement, les personnes qui connaissent le mieux les services des AN ont plus de 35 ans, occupent un emploi à plein temps et possèdent un diplôme postsecondaire. Les résultats de l'enquête démontrent en outre que les Canadiens accordent le plus d'importance aux quatre services suivants:

- ▶ éduquer le public relativement à l'histoire du Canada;

- ▶ assurer aux Canadiens un accès facile aux documents historiques du pays;
- ▶ assurer aux chercheurs l'accès aux documents historiques;
- ▶ entreposer et préserver les documents culturels du pays.

L'enquête visait à appuyer les priorités stratégiques des Archives nationales, les objectifs de communication et le plan de révision des programmes. Cependant, l'enquête revêt une importance particulière du fait qu'elle fournit à l'institution des données de base fiables quant à la connaissance de ses services parmi le public. Les Archives nationales pourront mieux adapter leurs services aux attentes de la population.

### **Vérification des déplacements**

Une vérification des déplacements a été effectuée afin de déterminer la conformité à la politique du gouvernement en cette matière. La plupart des déplacements du personnel des Archives nationales ont été effectués à l'intérieur de nos frontières. Il demeure toutefois que les Archives nationales occupent un rôle important sur la scène internationale, et exercent entre autres des activités de soutien des services d'archives de certains pays en développement. Pour la période visée, l'Archiviste national a agi à titre de président du Conseil international des archives. Selon la vérification, les Archives nationales respectent entièrement la politique du Conseil du Trésor de même que leur politique interne en matière de déplacements. De plus, bien que les engagements sur le plan international aient été nombreux, les dépenses liées aux déplacements ont été inférieures à celles engagées au cours des années précédentes.

# Rendement financier

## Vue d'ensemble du rendement financier

Le budget des dépenses principal pour l'exercice 1997-1998 des Archives nationales s'élevait à 46 163 000 \$ (se reporter au tableau 1), y compris les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. La politique du gouvernement relative au budget d'exploitation autorise les ministères à reporter les fonds inutilisés à la fin d'un exercice financier au budget de l'année suivante, jusqu'à concurrence de 5 % du budget d'exploitation. Ainsi, les Archives nationales ont reporté 2 089 400 \$ de l'exercice 1996-1997 à l'exercice 1997-1998. De plus, le département a été autorisé par le Conseil du Trésor à recevoir une somme supplémentaire de 929 000 \$ pour couvrir les coûts d'exploitation du Centre de préservation de Gatineau, ouvert en juin 1997. L'autorisation d'allocation des fonds a été accordée en vertu d'un budget supplémentaire établi à l'automne 1997. Le département a en outre tiré des recettes de 116 827 \$ de la vente de biens de surplus de la Couronne, et a reporté une somme de 22 935 \$ de l'exercice financier précédent. Les fonds totaux disponibles s'élevaient à 49 321 162 \$ (se reporter au tableau 2). Les AN ont utilisé 48 745 193 \$ (se reporter au tableau 3). Le solde se compose de fonds reportés à l'exercice 1998-1999 par le département, afin de poursuivre la planification de la rénovation de l'Édifice commémoratif de l'ouest (soit 380 000 \$), ainsi que de fonds réservés en vertu de la politique relative au budget d'exploitation.

Les Archives nationales exercent leurs fonctions selon quatre secteurs d'activité. Deux de ces secteurs accaparent 51,1 % des dépenses totales du département, soit l'« Acquisition et la gestion des fonds d'archives », et les « Services, sensibilisation et appui » (se reporter au tableau 5). Le secteur des services généraux englobe des ressources destinées au soutien de la Bibliothèque nationale. En 1997-1998, ce budget s'élevait à quelque 3 millions de dollars.



Les Archives nationales ont réalisé des revenus de 153 000 \$ au moyen de la vente de photocopies de documents archivistiques (se reporter au tableau 7). Le département a aussi obtenu 116 827 \$ pour la vente de biens de surplus de la couronne, lesquels ont été consacrés aux opérations générales du département.

Les Archives nationales ont continué de financer le Conseil canadien des archives et ses projets visant à établir un réseau national d'archives et de conservation (se reporter au tableau 9).

Les dépenses en capital des Archives nationales servent à la planification et à la mise en place d'installations adéquates pour entreposer les documents archivistiques et réaliser les tâches archivistiques. En 1997-1998, le département a consacré 300 000 \$ en sus de ses allocations budgétaires régulières pour aider à compléter le déménagement vers le Centre de préservation et l'ouverture de celui-ci en juin 1997. Le département a été autorisé à planifier la rénovation de l'Édifice commémoratif de l'ouest, qui servira d'administration centrale et permettra d'améliorer l'accès du public aux documents d'importance nationale. Le département a dépensé 672 500 \$ en 1997-1998 pour aider à la planification et à l'élaboration de plans détaillés de rénovation (voir les tableaux 10 et 11).

**Tableau financier 1**  
 Autorisations pour 1997-1998  
 Besoins financiers par autorisation ( en milliers de dollars)

Crédit	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998	
<b>Archives nationales</b>				
80	Dépenses de fonctionnement	41 689,0	44 707,4	44 271,2
(S)	Cotisations au régime d'avantages sociaux des employé(e)s	4 474,0	4 474,0	4 474,0
	<b>Total pour le ministère</b>	<b>46 163,0</b>	<b>49 181,4</b>	<b>48 745,2</b>

**Nota :** Le total des autorisations correspond à la somme des budgets des dépenses principal et supplémentaires. Ce total ne comprend pas les produits de la vente de biens excédentaires de l'État (139 762 \$). Les dépenses réelles comprennent des dépenses provenant du produit de la vente de biens excédentaires (135 131 \$).

## Tableau financier 2

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Fonction- nement	Capital	Subventions et contri- butions votées	Total provisoire Dépenses brutes votées	Subventions et contribu- tions prévues par la loi	Total Dépenses brutes	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Total Dépenses nettes
<b>Acquisition et gestion des fonds d'archives</b>									
	207	15 865,0	—	—	15 865,0	—	15 865,0	—	15 865,0
(autorisations totales)	<i>192</i>	<i>16 290,4</i>	—	—	<i>16 290,4</i>	—	<i>16 290,4</i>	—	<i>16 290,4</i>
(réelles)	<b>192</b>	<b>17 789,6</b>	—	—	<b>17 789,6</b>	—	<b>17 789,6</b>	—	<b>17 789,6</b>
<b>Gestion de l'information gouvernementale</b>									
	124	6 207,0	—	—	6 207,0	—	6 207,0	—	6 207,0
(autorisations totales)	<i>143</i>	<i>6 443,1</i>	—	—	<i>6 443,1</i>	—	<i>6 443,1</i>	—	<i>6 443,1</i>
(réelles)	<b>143</b>	<b>6 347,1</b>	—	—	<b>6 347,1</b>	—	<b>6 347,1</b>	—	<b>6 347,1</b>
<b>Services, sensibilisation et appui</b>									
	133	7 679,0	—	1 878,0	9 557,0	—	9 557,0	—	9 557,0
(autorisations totales)	<i>146</i>	<i>7 907,1</i>	—	<i>1 878,0</i>	<i>9 785,1</i>	—	<i>9 785,1</i>	—	<i>9 785,1</i>
(réelles)	<b>146</b>	<b>7 195,9</b>	—	<b>1 878,0</b>	<b>9 073,9</b>	—	<b>9 073,9</b>	—	<b>9 073,9</b>
<b>Services généraux</b>									
	143	13 122,0	1 412,0	—	14 534,0	—	14 534,0	—	14 534,0
(autorisations totales)	<i>153</i>	<i>15 390,6</i>	<i>1 412,0</i>	—	<i>16 802,6</i>	—	<i>16 802,6</i>	—	<i>16 802,6</i>
(réelles)	<b>153</b>	<b>14 562,1</b>	<b>972,5</b>	—	<b>15 534,6</b>	—	<b>15 534,6</b>	—	<b>15 534,6</b>
<b>Total</b>									
	607	42 873,0	1 412,0	1 878,0	46 163,0	—	46 163,0	—	46 163,0
(autorisations totales)	<i>634</i>	<i>46 031,2</i>	<i>1 412,0</i>	<i>1 878,0</i>	<i>49 321,2</i>	—	<i>49 321,2</i>	—	<i>49 321,2</i>
(réelles)	<b>634</b>	<b>45 894,7</b>	<b>972,5</b>	<b>1 878,0</b>	<b>48 745,2</b>	—	<b>48 745,2</b>	—	<b>48 745,2</b>

## Autres recettes et dépenses

<b>Recettes à valoir sur le Trésor</b>	(125,0)
(autorisations totales)	(269,8)
(réelles)	<b>(269,8)</b>
<b>Coût des services offerts par d'autres ministères</b>	16 032,0
(autorisations totales)	16 392,0
(réelles)	<b>16 392,0</b>
<b>Coût net du programme</b>	62 070,0
(autorisations totales)	65 443,4
(réelles)	<b>64 867,4</b>

**Nota:** Les chiffres en *italiques* correspondent aux *autorisations totales pour 1997-1998* (budgets des dépenses principal et supplémentaires et produits de la vente des biens excédentaires de l'État).

Les chiffres en **caractères gras** correspondent aux **dépenses/recettes réelles en 1997-1998**

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué

### Tableau financier 3

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars), 1995-1996 à 1997-1998

Secteurs d'activité	Données réelles 1995-1996	Données réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Données réelles 1997-1998
Acquisition et gestion des fonds d'archives	17 661,5	17 639,2	15 865,0	16 290,4	17 789,6
Gestion de l'information gouvernementale	9 912,4	7 324,5	6 207,0	6 443,1	6 347,1
Services, sensibilisation et appui	10 405,2	9 549,9	9 557,0	9 785,1	9 073,9
Services généraux	21 698,3	16 996,8	14 534,0	16 802,6	15 534,6
<b>Total</b>	<b>59 667,4</b>	<b>51 510,4</b>	<b>46 163,0</b>	<b>49 321,2</b>	<b>48 745,2</b>

Le total des autorisations correspond à la somme des budgets des dépenses principal et supplémentaires et des produits de la vente des biens excédentaires de l'État.

### Tableau financier 4

Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure

#### Les Archives nationales du Canada n'ont pas de nouvelle structure en 1997-1998

**Nota:** Dans le SPRR, le secteur d'activité «Développement et gestion des fonds d'archives» a été renommé «Acquisition et gestion des fonds d'archives» et le secteur d'activité «Administration» a été changé à «Services généraux».

## Tableau financier 5

Comparaison des dépenses prévues de 1997-1998  
et des autorisations totales aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité (en milliers de dollars)

Organisation	Secteurs d'activité				Totaux
	Acquisition et gestion des fonds d'archives	Gestion de l'information gouvernementale	Services, sensibilisation et appui	Services généraux	
<b>Bureau de l'Archiviste national</b>			1 878,0	533,0	2 411,0
(autorisations totales)			<i>1 878,0</i>	263,3	<i>2 141,3</i>
(réelles)			<b>1 878,0</b>	<b>240,0</b>	<b>2 118,0</b>
<b>Bureau de l'Archiviste national adjoint</b>				865,0	865,0
(autorisations totales)				<i>946,2</i>	<i>946,2</i>
(réelles)				<b>901,0</b>	<b>901,0</b>
<b>Opérations régionales</b>		3 857,0			3 857,0
(autorisations totales)		<i>3 845,3</i>			<i>3 845,3</i>
(réelles)		<b>3 822,3</b>			<b>3 822,3</b>
<b>Projet de logement de l'administration centrale des Archives</b>				1 412,0	1 412,0
(autorisations totales)				<i>2 041,2</i>	<i>2 041,2</i>
(réelles)				<b>1 572,7</b>	<b>1 572,7</b>
<b>Direction du développement et de la préservation des archives</b>	15 865,0	2 350,0	684,0		18 899,0
(autorisations totales)	<i>16 290,4</i>	<i>2 597,8</i>	<i>1 179,2</i>		<i>20 067,4</i>
(réelles)	<b>17 789,6</b>	<b>2 524,8</b>	<b>471,2</b>		<b>20 785,6</b>
<b>Direction des services aux clients et des communications</b>			6 995,0		6 995,0
(autorisations totales)			<i>6 727,9</i>		<i>6 727,9</i>
(réelles)			<b>6 724,7</b>		<b>6 724,7</b>
<b>Direction des services à la gestion</b>				7 560,0	7 560,0
(autorisations totales)				<i>8 029,2</i>	<i>8 029,2</i>
(réelles)				<b>7 578,3</b>	<b>7 578,3</b>
<b>Direction de la gestion de l'information</b>				4 164,0	4 164,0
(autorisations totales)				<i>5 522,7</i>	<i>5 522,7</i>
(réelles)				<b>5 242,6</b>	<b>5 242,6</b>
<b>Totaux</b>	15 865,0	6 207,0	9 557,0	14 534,0	46 163,0
(autorisations totales)	<i>16 290,4</i>	<i>6 443,1</i>	<i>9 785,1</i>	<i>16 802,6</i>	<i>49 321,2</i>
(réelles)	<b>17 789,6</b>	<b>6 347,1</b>	<b>9 073,9</b>	<b>15 534,6</b>	<b>48 745,2</b>
<b>% du TOTAL</b>	<b>36,5</b>	<b>13,0</b>	<b>18,6</b>	<b>31,9</b>	<b>100,0</b>

**Nota:** Les chiffres en *italique* correspondent aux *autorisations totales pour 1997-1998* (budgets des dépenses principal et supplémentaires et le produit de la vente des biens excédentaires de l'État).

Les chiffres en **caractères gras** correspondent aux **dépenses réelles en 1997-1998**

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué

**Tableau financier 6**  
Recettes à valoir sur le crédit

---

**Les Archives nationales du Canada n'ont pas de recettes à valoir sur le crédit.**

---

**Tableau financier 7**  
Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité (en milliers de dollars)

Secteurs d'activité	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Recettes prévues	1997-1998 Autorisations totales	1997-1998 Réelles
<b>Acquisition et gestion des fonds d'archives</b>					
<b>Gestion de l'information gouvernementale</b>					
Services, sensibilisation et appui	125,3	121,7	125,0	153,0	153,0
<b>Services généraux</b>					
<b>Total provisoire</b>	125,3	121,7	125,0	153,0	153,0
<b>Non prévues</b>	229,9	211,4		116,8	116,8
<b>Total des recettes à valoir sur le Trésor</b>	355,2	333,1	125,0	269,8	269,8

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus aux budgets des dépenses principal et supplémentaires et de la vente des biens excédentaires de l'État.

**Nota:** Le non prévues représente les produits de la vente de biens excédentaires de l'État. Le montant total disponible pour 1997-1998 est composé du montant généré durant l'année courante 116,827 \$ et du montant disponible provenant de l'année précédente 22,935 \$. Le montant dépensé durant l'année en cours était de 135,131 \$. Cette dépense est incluse dans les dépenses de fonctionnement.

**Tableau financier 8**  
Paiements législatifs par secteur d'activité

---

**Les Archives nationales du Canada n'ont pas de paiements législatifs.**

---

## Tableau financier 9

Paiements de transfert par secteur d'activité (en milliers de dollars)

Secteur d'activité — Services, sensibilisation et appui	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisations totales	1997-1998 Réelles
<b>Subventions</b>					
Conseil canadien des archives	600,0	600,0	600,0	600,0	600,0
Alliance pour le patrimoine audiovisuel canadien		75,0	75,0	75,0	75,0
<b>Total des subventions</b>	600,0	675,0	675,0	675,0	675,0
<b>Contributions</b>					
Communauté archivistique canadienne à l'appui de projets d'archives visant le développement d'un réseau national d'archives au Canada, d'activités reliées aux archives et de services.	862,9	761,4	675,0	675,0	711,2
Communauté archivistique canadienne à l'appui de projets reliés à la préservation des documents, à la formation et à l'information en matière de préservation.	685,1	547,6	528,0	528,0	491,8
<b>Total des contributions</b>	1 548,0	1 309,0	1 203,0	1 203,0	1 203,0
<b>Total des paiements de transfert</b>	2 148,0	1 984,0	1 878,0	1 878,0	1 878,0

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus aux budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

## Tableau financier 10

Dépenses en immobilisations par secteur d'activité (en milliers de dollars)

Secteurs d'activité	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisations totales	1997-1998 Réelles
Acquisition et gestion des fonds d'archives					
Gestion de l'information gouvernementale					
Services, sensibilisation et appui					
Services généraux	6 558,1	2 311,0	1 412,0	1 412,0	972,5
<b>Total des dépenses en immobilisations</b>	6 558,1	2 311,0	1 412,0	1 412,0	972,5

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus aux budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

## Tableau financier 11

Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en milliers de dollars)

Secteurs d'activité	Coût total estimatif courant	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisations totales	1997-1998 Réelles
<b>Services généraux</b>						
Projet de Gatineau	18 200,0	6 558,1	2 000,0	300,0	300,0	300,0
Projet de l'Édifice commémoratif de l'ouest	10 217,0	—	311,0	1 112,0	1 112,0	672,5

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus aux budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

**Nota:** Les montants inclus dans ce tableau représentent les dépenses encourues par les Archives nationales. Ils ne tiennent pas compte des montants encourus par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Pour le projet de l'Édifice commémoratif de l'ouest, les Archives nationales disposent d'une approbation en principe d'effectuer le projet. Une autorisation de dépenser 1 423 000 \$ (y inclus la TPS) a été approuvée pour procéder à la planification requise pour établir des estimations fondées.

## Tableau financier 12

État des grands projets de l'État

---

**Les Archives nationales du Canada n'ont pas de grands projets de l'État.**

---

## Tableau financier 13

Prêts, investissements et avances par secteur d'activité

---

**Les Archives nationales du Canada n'ont pas de prêts, d'investissements et d'avances.**

---

## Tableau financier 14

Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

---

**Les Archives nationales du Canada n'ont pas de fonds renouvelable.**

---



**Tableau financier 15**  
Passif éventuel (en milliers de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	le 31 mars 1996	le 31 mars 1997	Courant au 31 mars 1998
<hr/>			
<b>Revendications et causes en instance ou imminentes</b>			
<hr/>			
Litige		103,0	
Total		103,0	

# Autres renseignements

## Personnes ressources pour obtenir plus de renseignements

Archives nationales du Canada  
395, rue Wellington  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N3

Renseignements généraux : (613) 995-5138  
<http://www.archives.ca>

Une version électronique de ce rapport est disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.archives.ca/www/com/français/pub/dpr/index.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce document, prière de contacter la Directrice de la planification stratégique et de la coordination des politiques au numéro (613) 992-7545.

## Personnes ressources pour les secteurs d'activité

### *Acquisition et gestion des fonds d'archives et Gestion de l'information gouvernementale*

Jacques Grimard  
Directeur général, Direction du développement et de la préservation des archives  
Courriel : [jgrimard@archives.ca](mailto:jgrimard@archives.ca)  
Téléphone : (613) 995-3525  
Télécopieur : (613) 995-2267

### *Services, sensibilisation et appui*

Françoise Houle  
Directrice générale, Direction des services aux clients et des communications  
Courriel : [fhoule@archives.ca](mailto:fhoule@archives.ca)  
Téléphone : (613) 996-7241  
Télécopieur : (613) 995-0919

### *Services généraux*

Marc Gagnon  
Directeur général, Direction des services à la gestion  
Courriel : [mgagnon@archives.ca](mailto:mgagnon@archives.ca)  
Téléphone : (613) 996-2671  
Télécopieur : (613) 992-8348  
Paul Hession  
Directeur général, Direction de la gestion de l'information  
Courriel : [phession@archives.ca](mailto:phession@archives.ca)  
Téléphone : (613) 995-5349  
Télécopieur : 995-4472

Lilly Koltun  
Directrice générale, Projet de logement de l'administration centrale des Archives  
Courriel : **lkoltun@archives.ca**  
Téléphone: (613) 947-4470  
Télécopieur : (613) 995-0179

## Lois appliquées

### ***L'Archiviste national assume l'entière responsabilité de l'application de la loi suivante devant le Parlement :***

*Loi sur les Archives nationales du Canada* L.R.C., 1995, ch. 1  
(3<sup>e</sup> suppl., ch. N-2.5)

### ***L'Archiviste national partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :***

*Loi sur l'accès à l'information* L.R.C., 1985, ch. A-1  
*Loi sur la protection des renseignements personnels* L.R.C., 1985, ch. P-21  
*Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur* Projet de loi C-32, 1997  
*Loi sur les lieux et monuments historiques* L.R.C., 1985, ch. H-4  
*Loi sur les jeunes contrevenants* L.R.C., 1985, ch. Y-1  
*Loi sur l'Accord concernant les revendications territoriales du Nunavut* L.R.C., 1993, ch. N-28.7  
*Loi sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations du Yukon* L.R.C., 1994, ch. Y-2.3  
*Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Premières nations du Yukon* L.R.C., 1994, ch. Y-26  
*Loi sur la taxe d'accise* L.R.C., 1985, ch. E-15

## Liste des rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels

*Budget des dépenses, Partie 1*  
*Budget des dépenses, Partie 2*  
*Rapport sur le rendement*  
*Rapport sur les plans et priorités*  
*Partie VII de la Loi sur les langues officielles*  
*Plan d'action et rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi*  
*Plan d'action et rapport annuel sur les langues officielles*  
*Rapport annuel sur le multiculturalisme*  
*Rapport annuel sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la Protection des renseignements personnels*